

# Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 MAI 1924.

Budget des Recettes et des Dépenses  
extraordinaires  
pour l'exercice 1924 (1).

Begroting van de Buitengewone  
Ontvangsten en Uitgaven  
voor het dienstjaar 1924 (1).

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR  
LE GOUVERNEMENT.

Ministère  
de l'Agriculture et des Travaux publics.

ART. 80<sup>bis</sup> (nouveau). — Gouverne-  
ment provincial, à Bruges :

Érection d'échoppes provisoires sur  
le terrain vague de la rue Breydel . . .  
. . . . . fr. 60,000 »

Ce crédit est nécessaire pour couvrir les frais de construction de quatre échoppes provisoires à l'effet d'aménager les abords de l'Hôtel du Gouvernement provincial à Bruges. Ces travaux sont instamment réclamés par la Commission royale des Monuments.

Il y a lieu de remarquer que la dépense à couvrir par le crédit sollicité constitue un placement réellement avantageux pour l'État. En effet, à la mise en adjudication aux enchères publiques de la location des échoppes éventuellement à construire, des offres fermes ont été faites dont le montant annuel atteint 20,000 francs.

Les soumissionnaires sont engagés pour une période de neuf années. Il est à remarquer toutefois que les offres déposées ne sont valables que pendant cinq mois, période dans laquelle les échoppes doivent être mises à la disposition des intéressés.

AMENDEMENT INGEDIEND DOOR  
DE REGEERING.

Ministerie  
van Landbouw en Openbare Werken.

ART. 80<sup>bis</sup> (nieuw). — Provinciaal  
Bestuur te Brugge :

Oprichting van voorloopige kramen  
op den onbebouwd grond der Brey-  
delstraat. . . . . fr. 60,000 »

*Le Premier Ministre,*  
*Ministre des Finances,*  
G. THEUNIS.

(1) Budget n° 4-XVI.  
Rapport, n° 241.  
Amendements, n° 71, 187-VI, 255, 260,  
et 265.

(1) Begroting, n° 4-XVI.  
Verslag, n° 241.  
Amendementen, n° 71, 187-VI, 255,  
260 en 265.